

Accompagnement des élèves en situation de Handicap. Les syndicats manifestent pour une vraie reconnaissance du statut

Le 16^e anniversaire de la loi *Handicap* du 11 février 2005 est, pour les personnels AESH, l'occasion de faire entendre leurs voix et de rappeler leurs revendications. À l'appel des fédérations syndicales FSU, CGT et Sud Éducation de l'Eure, un rassemblement aura lieu ce jeudi 11 février, à 12 h 30 devant la DSDEN (Inspection académique) à Évreux, pour « **une vraie reconnaissance de l'accompagnement des élèves en situation de handicap !** ».

« **Il s'agit notamment de demander un vrai statut et un vrai salaire pour les Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH, ex-AVS)** » précisent les organisations syndicales.

Alors que le chef de l'État promettait, le 11 février 2020, à la conférence nationale du handicap (CNH), « **aucun enfant sans solution au mois de septembre** », les syndicats estiment que la promesse n'a pas été tenue. « **En effet dans l'Académie de Normandie, des élèves ne bénéficient pas de l'accompagnement auquel ils ont droit, faute de personnel AESH recruté** ».

Loin des objectifs initiaux, l'inclusion des élèves en situation de handicap n'est ni qualitative, ni quantitative, jugent encore les organisations en dénonçant des « **solutions d'orientation et d'accompagnement qui ne répondent que trop partiellement aux besoins réels des enfants concernés** ».

En outre, la question de l'accompagnement ne se limite pas qu'au nombre d'AESH. Elle est directement liée aux conditions dans lesquelles ils/elles exercent leurs missions. « **La réforme menée en 2019 n'a pas réglé le problème de la précarité de ces quelque 100 000 professionnels. Ils et elles doivent enchaîner deux CDD de trois années pour espérer bénéficier d'un CDI. Mais plus encore, ces contrats sont rémunérés au minimum sans perspective d'évolution et dans un cadre de temps incomplet quasi généralisé** ».

Payés 760 € en moyenne pour 24 heures de travail hebdomadaire, les AESH sont, de plus, soumis à des emplois du temps acrobatiques. « **Il est de fait très difficile de**

concilier une seconde activité pourtant indispensable pour compléter des revenus largement insuffisants ! »

De la même façon, il est « inacceptable » que les AESH-Co qui exercent dans les ULIS-École soient à 20 h 30 alors que les 12 élèves qu'ils ou elles accompagnent sont scolarisés 24 heures et qu'ils bénéficient d'inclusions des classes de différents niveaux. Le temps de service des AESH-Co doit être revu pour tenir compte de la spécificité de leur fonction.

C'est pourquoi les FSU27 et 76, les CGT Éduc'Action 76 et 27 et Sud Éducation 27 et 76 appellent les personnels AESH à se mobiliser par la grève et à se rassembler ce jeudi 11 février devant le Rectorat de Rouen à 12 h et devant la DSDEN de [l'Eure](#), à [Évreux](#), à 12 h 30.



L'école inclusive pour tous n'est pas pour demain...